

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE LARCHE

PLAN LOCAL D'URBANISME



NOTICE SANITAIRE

PIECE n°5-1

PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
REVISION	6 mai 2009	20 juin 2013	7 mars 2014

CREA Urbanisme et Habitat – 22 rue Eugène Thomas – 17000 LA ROCHELLE

1- Eau potable

Sources:

- Rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable - SAUR 2010 & 2011

Evolutions récentes apportées dans l'organisation du service

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la commune de LARCHE adhère au Syndicat Mixte à Cartes des Eaux du COIROUX et Assainissement (SMAC du Coiroux).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de LARCHE a été intégrée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE (CABB), qui assure la compétence production et distribution d'eau potable. Le service est délégué par affermage à la SAUR.

Le financement des extensions ou des renforcements des réseaux est assuré par la CABB. La commune de LARCHE a mis en place la Participation pour Voies et Réseaux.

Ressources en eau potable

Depuis 2007, les ressources d'eau potable propres à la commune de LARCHE, jugées insuffisantes quantitativement et qualitativement sont en cours de suppression :

- le captage de Fonchavade a été mis hors service,
- les captages de Dautrement et de Chazat doivent être supprimés en 2014 et remplacés par une alimentation depuis le réseau d'eau potable de la CABB.

L'eau potable distribuée provient des ressources exploitées par l'ex-syndicat des eaux, sur les communes de CHASTEАUX et AUBAZINES.

Station du Blagour à CHASTEАUX Résurgence

Date de mise en service 1975

Capacité de production 200 m³/h - 4000 m³/jour

Nature de l'Eau Souterraine : milieux fissurés

Provenance de l'Eau Résurgence Karstique

Type Filière Traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection

Station de Bordebrune à AUBAZINES

Date de mise en service 1985

Capacité de production 100 m³/h - 2000 m³/jour

Nature de l'Eau Superficielle : rivière

Provenance de l'Eau Rivière

Type Filière Traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection

Si nécessaire ces ressources peuvent être complétées par des importations d'eau depuis la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE et le syndicat de la Roche de VIC, qui représentent environ 10% des volumes distribués.

Données ex SMAC du Coiroux	2009	2010	2011
Nombre total de compteurs	8 810	8 823	9 022
Volumes d'eau produits en m ³	1 738 801	1 518 628	1 434 764

Stockage, traitement et distribution

Le stockage est assuré sur le territoire du syndicat par un ensemble de réservoirs.

Le réservoir principal de Gramont Haut situé à LISSAC SUR COUZE alimenté directement depuis le forage du Bagour, assure la distribution des trois communes de LISSAC, SAINT-CERNIN et LARCHE. Ce réservoir d'une capacité de 300 m³, équipé d'un sur-presseur et d'une télésurveillance, permet actuellement une autonomie de 24 heures.

Afin d'augmenter la capacité de stockage, il est prévu la construction d'un nouveau réservoir à Gramont Haut, d'une capacité de 500 m³. La programmation de ces travaux est en cours de définition par la CABB qui a repris la compétence.

La commune de LARCHE située en aval, est alimentée directement depuis ce réservoir. Les anciens réservoirs de la commune de LARCHE sont progressivement désaffectés. Les réservoirs de Peyrefumade et de La Noble, ainsi que le sur-presseur d'Issalo ont été désaffectés en 2010.

Réservoir de Puy Jubert	25 m ³	Suppression en 2012 et alimentation depuis la gendarmerie
Réservoir de Dautrement (avec complément d'eau en provenance de Dordogne)	25 m ³	Suppression prévue en 2013 et construction d'une alimentation depuis Saint-Cernin avec installation d'un sur-presseur
Réservoir de Chazat	50 m ³	

Lors des dernières années, l'ex-syndicat des eaux du Coiroux a amélioré le réseau de distribution :

- réfection de l'alimentation principale depuis le réservoir de LISSAC (5 km diamètre 200 mm)
- changement de tous les compteurs de la commune, en 2010 et 2011
- réfection des branchements individuels dans le bourg lors des travaux d'aménagement des espaces publics (PAB)
- poursuite du raccordement de la commune par quartiers (Bédenas, Puy Jubert, Pont de Négrelas)

Progressivement, l'alimentation en eau potable de la commune de LARCHE sera constituée d'une seule unité de distribution, assurée par un réseau maillé et interconnecté. L'alimentation principale étant assurée par une conduite en fonte de 125 mm, en provenance du sud de la commune par SAINT-CERNIN.

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme aux normes en vigueur.

Schéma indicatif du réseau de distribution d'eau potable

Le plan indicatif du réseau d'adduction d'eau potable est présenté en pièce 5-1b, sur la base des informations transmises par le SMAC du Coiroux et la SAUR.

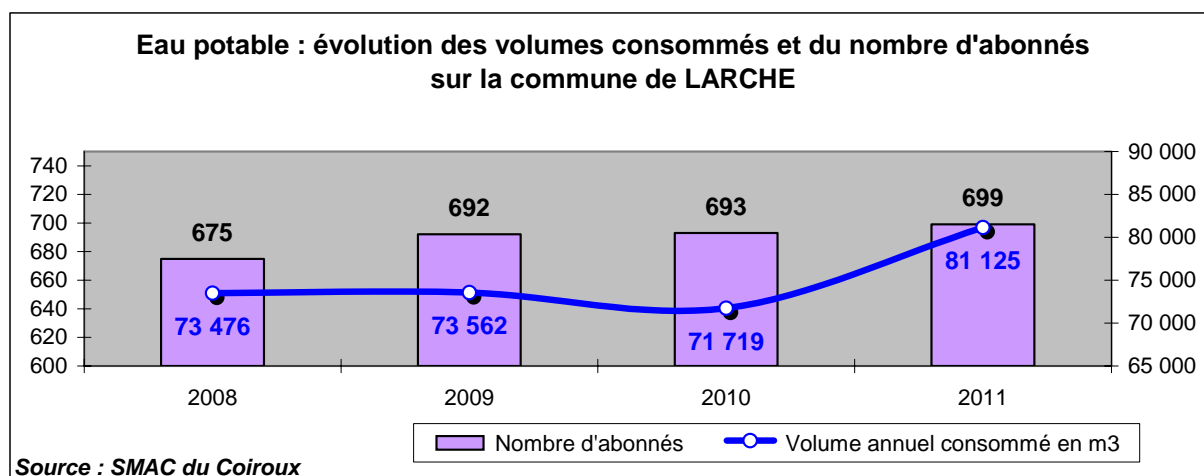
Evolution de la consommation des abonnés de la commune de LARCHE

Les volumes annuels consommés sont en croissance pour dépasser 80 000 m³ en 2011.

Les volumes moyens journaliers consommés sont estimés à environ 220 m³/jour.

La consommation d'eau moyenne annuelle par abonné domestique dépasse les 100 m³ /an, pour atteindre 116 m³ en 2011.

Commune de LARCHE	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	675	692	693	699
Volume annuel consommé en m ³	73 476	73 562	71 719	81 125
Volume moyen journalier en m ³	201	202	196	222
Consommation moyenne annuelle par abonnés en m ³	109	106	103	116



En 2012, le service de l'eau dessert environ 710 abonnés sur la commune de LARCHE.

La commune de LARCHE compte essentiellement des abonnés domestiques, du fait de l'absence d'équipements collectifs importants ou d'industries. Un seul branchement atteint une consommation supérieure à 6000 m³ annuels : la résidence le Tivoli (92 logements).

Projets et perspectives

Les travaux réalisés depuis 2008 et prévus par l'ex syndicat des eaux du Coiroux, notamment le projet de construction d'un nouveau réservoir à Gramont Haut d'une capacité de 500 m³, devraient permettre d'assurer une desserte satisfaisante de l'ensemble du territoire de la commune.

Ce projet devrait être repris par la CABB pour l'assurance d'une desserte satisfaisante, en cas de problème sur le réservoir principal.

2- Assainissement collectif des eaux usées

Sources :

- Schéma directeur d'assainissement de la commune de LARCHE –G2C environnement – 1997
- Rapport annuel du délégataire Service de l'Assainissement - Synd. Mixte à Cartes des EAUX du COIROUX & ASSAINISSEMENT - SAUR - 2011
- Rapport annuel du délégataire Service de l'Assainissement STEP- Synd. Mixte à Cartes des EAUX du COIROUX & ASSAINISSEMENT - SAUR - 2011
- Rapport annuel du délégataire Service de l'Assainissement Non Collectif - Synd. Mixte à Cartes des EAUX du COIROUX & ASSAINISSEMENT - SAUR - 2011
- Notice explicative du zonage d'assainissement collectif de la commune de LARCHE - Syndicat des eaux du Coiroux – BE DEJANTE – fév2013
- Carte de zonage d'assainissement approuvée, après enquête publique en décembre 2013

Evolutions récentes apportées dans l'organisation du service

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la commune de LARCHE adhère au Syndicat Mixte à Cartes des Eaux du COIROUX et Assainissement (SMAC du Coiroux).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de LARCHE a été intégrée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE (CABB), qui assure les compétences suivantes :

- assainissement collectif : exploitation des réseaux et de la station d'épuration
- assainissement non collectif

L'exploitation du service est déléguée par contrat d'affermage à la SAUR.

Le financement des extensions ou des renforcements des réseaux est assuré par la CABB.
La commune de LARCHE a mis en place la Participation pour Voies et Réseaux.

Schéma et carte de zonage d'assainissement

La commune de LARCHE a réalisé son Schéma Directeur d'Assainissement en 1997. La carte de zonage d'assainissement initiale a été approuvée le 12 juillet 2001, par délibération du Conseil Municipal.

Depuis, la carte d'assainissement a été révisée plusieurs fois en 2003, puis en 2008.

En 2013, l'ex Syndicat du COIROUX a révisé à nouveau la carte de zonage d'assainissement afin :

- d'une part, de l'adapter à la réalisation effective ou programmée des réseaux d'assainissement,
- et d'autre part, de l'adapter à l'évolution du zonage prévue par le Plan Local d'Urbanisme

La notice et la nouvelle carte de zonage sont présentées en pièces 6-1c.

Secteurs raccordés à l'assainissement collectif

Le schéma d'assainissement et la carte de zonage d'assainissement, définissent les secteurs de la commune qui relèvent de l'assainissement collectif qui comprennent :

- le bourg de LARCHE
- les principales zones urbanisées : route de Rignac, route d'Issalo et Bédenas

Le nombre de logements raccordés au réseau d'assainissement collectif sur la commune de LARCHE est estimé à 510 abonnés en 2011, soit la majorité des constructions de la commune.

Le plan du réseau d'assainissement est présenté en pièce 5-1b sur la base des informations transmises par le SMAC du Coiroux et la SAUR.

Traitement des eaux usées

La station d'épuration est située sur la commune de LA FEUILLADE, au lieu dit le Champ d'Alou, entre la RD89 et la Vézère.

Construite en 1983, avec un système de traitement de type lit bactérien à forte charge, avec rejet dans la Vézère, elle dispose d'une capacité de 4200 équivalents habitants.

La station traite les effluents des 7 communes de CHARTRIER-FERRIERE, CHASTEАUX, LA FEUILLADE, LARCHE, LISSAC SUR COUZE, PAZAYAC et SAINT-CERNIN DE LARCHE.

Cette station d'épuration ancienne est à saturation et se trouve située en zone inondable.

Projets et perspectives

Afin de remplacer la station d'épuration de LA FEUILLADE, située en zone inondable et ancienne, le syndicat du Coiroux envisageait le projet de construction d'une nouvelle station d'une capacité de 6500 à 7000 équivalents habitants, sur cette même commune, hors zone inondable, dans la ZA de Guinassou.

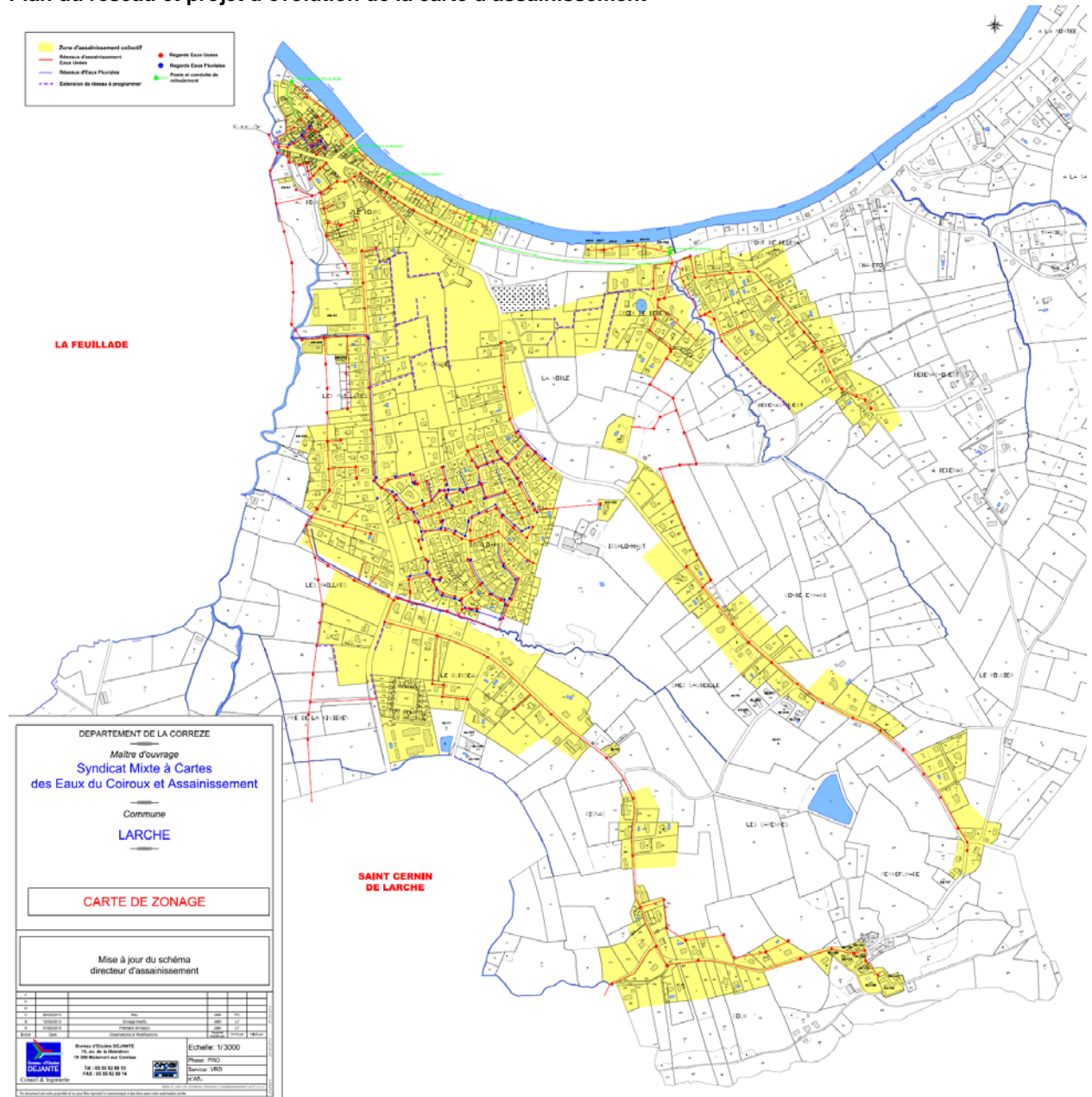
Dans le cadre des évolutions récentes de l'intercommunalité et du transfert de la compétence Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE, ce projet n'est plus d'actualité. Il est actuellement prévu un raccordement des effluents de la commune de LARCHE à la Station d'épuration de BRIVE (dont la capacité est de 200 000 eqhab. pour 70 000 eqhab. raccordés aujourd'hui). Ce raccordement représente 8 à 9 kilomètres de canalisation et plusieurs franchissements de la Vézère et de la voie ferrée. Une première étude réalisée fin 2013 a conclu à la faisabilité de ce projet. De ce fait, l'étude en cours pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à LA FEUILLADE par le syndicat du Coiroux est suspendue.

Le planning d'avancement de ce projet indiqué à la commune de LARCHE, par les services de l'Agglomération du Bassin de BRIVE est le suivant :

- étude de faisabilité : fin 2013
- études techniques : 2014
- démarrage des travaux : à partir de 2015

Afin de tenir compte de l'insuffisance de la station d'épuration actuelle et des délais nécessaires aux travaux envisagés pour assurer l'assainissement dans des conditions conformes à la réglementation, le Plan Local d'Urbanisme a prévu des dispositions réglementaires, qui soumettent l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser à la programmation effective de ces travaux.

Plan du réseau et projet d'évolution de la carte d'assainissement



3- Assainissement non collectif

Les autres secteurs de la commune relèvent de l'assainissement non collectif.

La compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) était assurée par le SMAC du Coiroux et depuis le 1^{er} janvier 2014, par la CABB. L'exploitation du service est déléguée par contrat d'affermage à la SAUR.

Le nombre total des installations d'assainissement non collectif sur la commune de LARCHE est estimé à environ 110, en 2012.

En 2010, a été lancée la campagne d'opération de réhabilitation groupée subventionnée par l'Agence de l'Eau.

4- Assainissement des eaux pluviales

Le réseau d'assainissement collectif n'est qu'en partie séparatif. Seuls certains quartiers sont actuellement équipés d'un réseau d'assainissement pluvial : il s'agit des lotissements du Puy Granel.

➤ *Le plan du réseau d'eaux pluviales est présenté en pièce 5-1b, sur la base des informations transmises par le SMAC du Coiroux et la SAUR.*

5- Défense incendie

La compétence « défense incendie » était assurée par l'ex Communauté de Communes Vézère-Causse, qui a fait établir un diagnostic en 2005.

Du fait des évolutions récentes de l'intercommunalité, le transfert de cette compétence est en cours, à la CABB.

L'alimentation des poteaux incendie est assurée depuis le réseau de distribution d'eau potable. Dans l'attente, l'installation et l'entretien des poteaux incendie, ainsi que si nécessaire l'aLa CABB assure l'alimentation des poteaux incendie depuis le réseau de distribution d'eau potable.

Projets en cours :

- poteau incendie à Chazat, Issalo Haut, Peyrefumade, Rignac.
- bache de réserve incendie à Dautrement.

La localisation indicative des bornes incendie est présenté en pièce 6-1b, sur la base des informations transmises par le SMAC du Coiroux et la SAUR.

6- Collecte et traitement des déchets

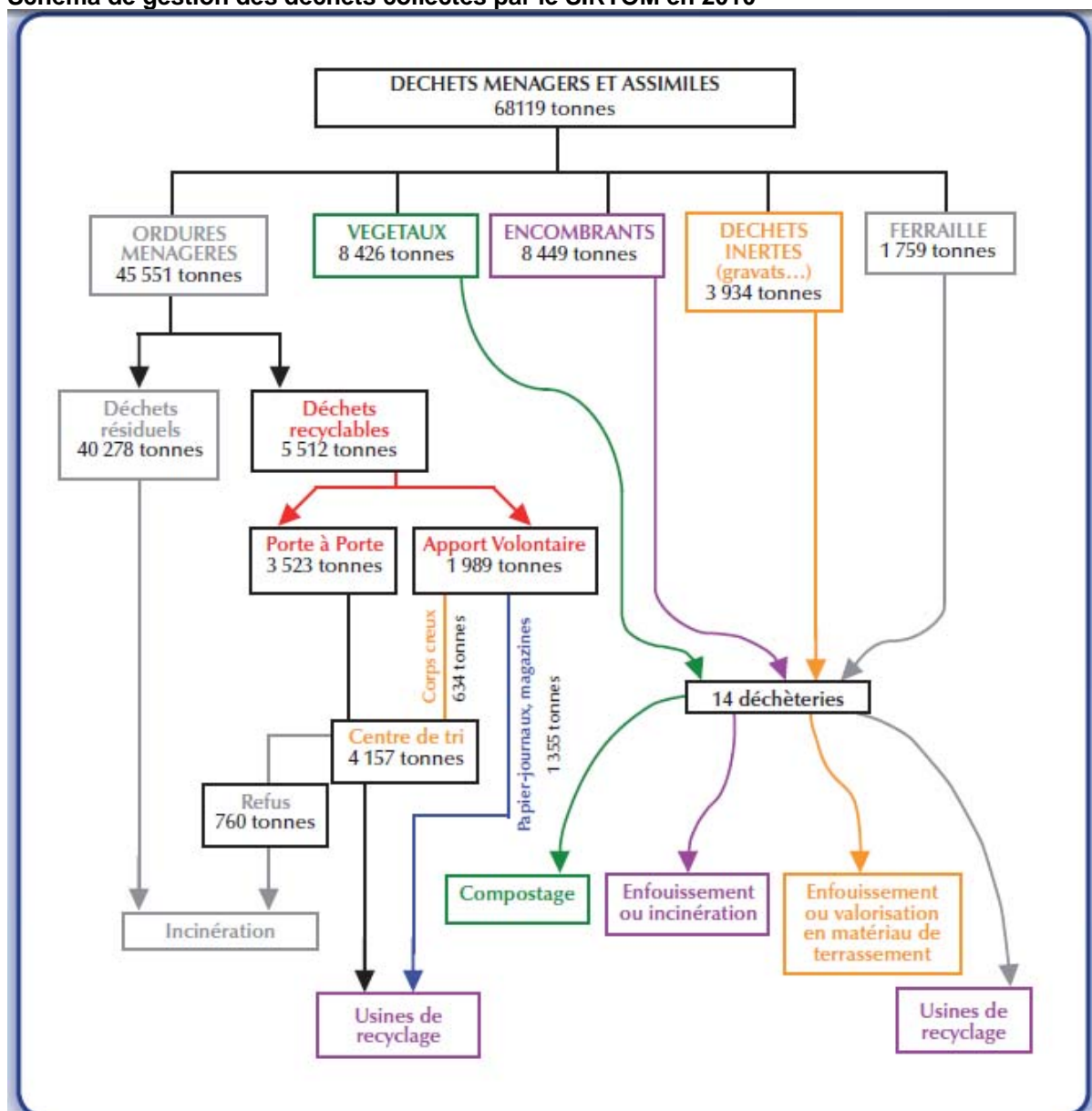
Source : Rapport annuel du SIRTOM 2010 www.sirtom.region.brive.net

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers est déléguée à la Communauté de Communes Vézère Causse et assurée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Brive (SIRTOM).

En 2010, le SIRTOM rassemble 102 communes, qui représentent 141 044 habitants, et assure :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- le dispositif de collecte sélective et la gestion des 14 déchèteries
- le réseau de collecte du verre en apport volontaire
- la sensibilisation et information du public par le biais d'actions spécifiques (scolaires, compostage, ...)

Schéma de gestion des déchets collectés par le SIRTOM en 2010



Volumes collectés et filières de traitement

En 2010, le SIRTOM a constaté une baisse de la production d'ordures ménagères. Au total, 68 119 tonnes de déchets ménagés et assimilés ont été collectés, dont :

	Volume total	Ratio par habitant	Mode de traitement
Déchets ménagers résiduels	40 278 tonnes	285 kg/an/habitant	Incinérateur du SYTTOM 19 ST PANTALEON DE LARCHE
Emballages ménagers recyclables	5 512 tonnes	39 kg/an/habitant	Centre de tri ST JEAN LAGINESTE (46)
Papier, journaux, magazines			Papeterie de SAILLAT (87)
Verre	3 519 tonnes	25 kg/an/habitant	Usine IPAQ et OI Manufacturing (33)

Collecte des ordures ménagères

La collecte est assurée par le SIRTOM en régie.

A partir du 4^{ème} trimestre 2012, est mise en place une collecte sélective des ordures ménagères et des emballages, avec ramassage hebdomadaire au porte à porte, par 2 containers individuels à puce, permettant une tarification incitative, qui sera appliquée à partir de 2013.

Tri sélectif

La collecte du tri se réalise au porte à porte sur toute la commune.

La collecte du verre se réalise par apport volontaire dans les colonnes disposées dans les points de collecte situés :

- au parking du collège
- au parking du cimetière
- au Champ d'Alou (commune de LA FEUILLADE)

Les matériaux collectés sont acheminés par filières vers des centres de recyclage ou de valorisation, dans les départements voisins.

Déchèteries

Le SIRTOM dispose d'un réseau de 14 déchèteries, dont la plus proche située sur la commune de SAINT PANTALEON DE LARCHE.

Ouverte au public, la déchèterie met à disposition des bennes pour réceptionner les déchets ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire :

- électroménager, encombrants, bois, ferrailles, gravats
- déchets verts
- piles et batteries, huiles de vidange usagées, peintures
- point d'apport volontaire : verre / journaux / emballages

Certaines déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous condition de facturation, selon le volume et le type de déchets.

Les matériaux recyclables sont acheminés vers les filières de traitement. Les autres sont destinés à l'enfouissement.

Compostage

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 5 kg par an et par habitant sur les 5 prochaines années, soit 25 kg en 5 ans, le SIRTOM a mis en place une offre de kit de compostage. En 2010, 389 composteurs ont été distribués dans les ménages volontaires.